

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

1 FÉVRIER 2006

PROPOSITION DE DÉCRET

RELATIVE À L'ORGANISATION DES EXAMENS LINGUISTIQUES(1)

AMENDEMENT(S)

AMENDEMENT(S) DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION
PAR **MME CAROLINE CASSART-MAILLEUX. ET CONSORTS**

(1) Voir Doc. n°210 (2005-2006) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux	3
2	Amendement n°2 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux	3
3	Amendement n°3 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux	3
4	Amendement n°4 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux	3
5	Amendement n°5 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux	3
6	Amendement n°6 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux	3
7	Amendement n°7 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux	3
8	Amendement n°8 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux	4
9	Amendement n°9 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux	4
10	Amendement n°10 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux	4
11	Amendement n°11 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux	4
12	Amendement n°12 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux	4
13	Amendement n°13 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux	4
14	Amendement n°14 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux	4

1 Amendement n°1 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux

Article 11

A l'article 11 : remplacer les termes « une synthèse » par les termes « un résumé ».

Justification

D'un point de vue linguistique, le terme « résumé » est plus exact pour désigner le travail d'écriture demandé aux candidats.

2 Amendement n°2 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux

Article 14, § 2 et § 3

A l'article 14, § 2 et § 3 : remplacer les termes « une synthèse par les termes « un résumé ».

Justification

D'un point de vue linguistique, le terme « résumé » est plus exact pour désigner le travail d'écriture demandé aux candidats.

3 Amendement n°3 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux

Article 21

A l'article 21 : remplacer les termes « une synthèse » par les termes « un résumé ».

Justification

D'un point de vue linguistique, le terme « résumé » est plus exact pour désigner le travail d'écriture demandé aux candidats.

4 Amendement n°4 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux

Article 26

A l'article 26 : remplacer les termes « une synthèse » par les termes « un résumé ».

Justification

D'un point de vue linguistique, le terme « résumé » est plus exact pour désigner le travail d'écriture demandé aux candidats.

5 Amendement n°5 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux

Article 24

A l'article 24 : suppression de la virgule après le terme « obligatoire ».

Justification

Pour raisons grammaticales.

6 Amendement n°6 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux

Article 28

A l'article 28 : remplacement du chiffre « 5 » par le nombre « 25 ».

Justification

Il est proposé un montant plus réaliste par rapport au coût réel de l'organisation des examens. La couverture des frais par les droits d'inscription ne reste bien entendu que partielle.

7 Amendement n°7 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux

Article 32

Compléter l'article 32 comme suit :

« La première et la deuxième section comprennent six membres ainsi qu'un Président.

La troisième, la quatrième et la cinquième section comprennent vingt-quatre membres et un Président.

Le nombre des membres qui composent les commissions de langue néerlandaise, allemande et anglaise est déterminé annuellement par les nécessités. »

Justification

La première et la deuxième section continuent de compter six membres. Cela est suffisant au vu du volume de candidats.

Par contre, pour le volume de candidats pour la troisième, la quatrième et la cinquième section justifie un nombre beaucoup plus important d'examineurs et de membres du jury. Il en va de la rapidité et de l'efficacité du déroulement des examens.

8 Amendement n°8 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux

Article 33, § 1er, alinéa 1er

A l'article 33, § 1er, alinéa 1er : suppression des termes « Chacune des commissions visées à l'article 29, alinéa 2 et des sections de la Commission de langue française visées à l'article 32 comprend six membres ».

Justification

Cet amendement est la conséquence logique de l'amendement n° 7.

9 Amendement n°9 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux

Article 33, § 1er, 3ème alinéa

A l'article 33, § 1er, 3ème alinéa : remplacement des termes « chaque membre a au moins un suppléant » par les termes « chaque Président a un suppléant ».

Justification

L'augmentation officielle du nombre de membres des commissions rend inutile le recours à des suppléants. Cela reste en revanche utile pour les présidents.

10 Amendement n°10 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux

Article 33, § 3

A l'article 33, § 3, suppression des termes « Par dérogation au §1er, le nombre de membres qui composent les commissions de langue néerlandaise, allemande et anglaise est déterminé annuellement par les nécessités ».

Justification

Cette précision figure dorénavant à l'article 32 (voir amendement n° 7).

11 Amendement n°11 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux

Article 33, § 3

A l'article 33, § 3 : Remplacement des termes « peuvent en faire partie » par les termes « peuvent faire partie des commissions de langue néerlandaise, allemande ou anglaise ».

Justification

Voir amendement n° 7.

12 Amendement n°12 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux

Article 35

A l'article 35 : suppression des termes « et leurs suppléants ».

Justification

Voir amendement n° 7.

13 Amendement n°13 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux

Article 37

Suppression de l'article 37.

Justification

Cette suppression est également due à la suppression des suppléants.

14 Amendement n°14 déposé par M. Léon Walry, M. Marc Elsen et Mme Caroline Cassart-Mailleux

Article 33, § 3

A l'article 33, § 3 : Remplacement des termes « du néerlandais seconde langue » par les termes « d'une de ces secondes langues »

Justification

Il s'indique de prendre en considération les commissions de langue allemande et anglaise en plus de la commission de langue néerlandaise.